
PROTESTATION EPISCOPALE

Mgr l'évêque d'Angers

VOICI la lettre que Mgr l'évêque d'Angers adresse aux religieux de son diocèse, dont les congrégations ont été frappées de dissolution par les votes des 18 et 24 mars 1903 :

Angers, 31 mars 1903.

Mes révérends Pères,

Mes bien chers Frères,

Vous avez donc été mis hors la loi !...

La France aura donc cette douleur de voir les meilleurs de ses enfants, les plus vertueux, les plus pacifiques, les plus dévoués, condamnés à se dépouiller ou à porter en exil, même au sein de peuples hérétiques, un habit religieux proscrit chez nous !...

Dans son *Mémoire* fameux pour le rétablissement de l'ordre des Frères prêcheurs, Lacordaire, s'adressant fièrement à son pays, réclamait « sa part dans les libertés conquises » et, au nom du droit, il demandait la protection qu'on accorde toujours « à ce qui est utile et sincère ».

Oui, vous êtes une *liberté*, vous êtes une *utilité*, pour ne pas dire une *nécessité*. C'est ce qui aurait dû vous assurer un sort moins rigoureux.